

MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LE RISQUE DE COVID-19

Consignes et procédures

Mise à jour du 28 juin 2021¹

Nettoyage et désinfection des surfaces — Palier Vigilance (vert)

L'Institut national de santé publique du Québec a publié des indications² concernant le nettoyage et la désinfection des surfaces. Ces informations peuvent avoir des impacts sur l'entretien des lieux de culte.

Distinction entre le nettoyage et la désinfection

Le nettoyage et la désinfection sont deux étapes distinctes et complémentaires :

- **Le nettoyage** des surfaces permet d'éliminer la saleté, les impuretés, les graisses et les liquides biologiques.
- **La désinfection** des surfaces se fait en utilisant des produits chimiques pour tuer les microorganismes.

Changements applicables en paliers jaune et vert

- Dans les lieux publics intérieurs, les surfaces qui sont fréquemment touchées devraient être **nettoyées** au moins une fois par jour et, si possible, plus fréquemment en fonction de l'intensité de leur utilisation. La **désinfection** régulière de ces surfaces n'est plus obligatoire.

¹ Ces mesures s'ajoutent ou viennent préciser des mesures déjà en vigueur dans le diocèse.

² <https://www.inspq.qc.ca/publications/3054-nettoyage-desinfection-surfaces-covid19>